

N°2025/218

Nouméa, le 19 décembre 2025

## RECRUTEMENT DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES EN CENTRE DE SECOURS

**La ville de Nouméa lance une campagne de recrutement de sapeurs-pompiers volontaires en centre de secours. Les personnes intéressées ont jusqu'au 6 février 2026 pour déposer leur candidature aux tests de recrutement.**

L'engagement en tant que sapeur-pompier volontaire est accessible sans condition de diplôme, aux personnes âgées de 18 à 55 ans. Il est dédommagé et compatible avec une activité professionnelle. Il requiert les qualités personnelles suivantes :

- être disponible, les unités de pompiers doivent pouvoir compter sur leurs effectifs ;
- avoir un sens de l'engagement citoyen fort, vouloir s'engager au service de la commune ;
- avoir une excellente santé et une bonne condition physique ;
- savoir gérer son stress ;
- avoir un bon esprit d'équipe.

### DÉPÔT DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est constitué :

- d'un CV comportant une adresse mail et un numéro de téléphone ;
- d'une lettre de motivation ;
- de la copie de la carte d'identité ou du passeport.

Les candidatures doivent être déposées **au plus tard le 6 février 2026** au secrétariat de la direction des services d'incendie et de secours (51, rue Georges-Clemenceau, Nouméa) du lundi au vendredi de 7h30 à 11 heures.

Un dossier complet détaillant les conditions du recrutement (tests physiques, documents à fournir en cas de réussite aux tests) est disponible sur place ou en ligne :

<https://www.noumea.nc/noumea-pratique/mes-demarches/dossier-candidature-sapeur-pompier-volontaire>

## DÉROULEMENT DU RECRUTEMENT

Les candidats seront convoqués par mail le **17 février 2026 au plus tard**. Après cette date, en cas de non réception de la convocation, ils doivent contacter l'accueil de la direction des services d'incendie et de secours au 24 38 18.

### ▪ TESTS D'APTITUDE PHYSIQUE

Les épreuves d'aptitude physique (tests de : Killy, pompes, tractions, souplesse, gainage, Luc Léger) se tiendront les **18 et 19 février** à la salle omnisport du complexe sportif Ernest-Veyret à Rivière-Salée. L'ouverture des portes et l'enregistrement se feront à 17 heures (dernier délai à 17h30).

Le jour des épreuves, le candidat devra se présenter quinze minutes avant l'ouverture des portes en tenue de sport (chaussures de sport obligatoires), muni de sa pièce d'identité et d'un certificat médical de non contre-indication aux tests d'aptitude physique de moins de trois mois.

### ▪ ENTRETIEN AVEC LE JURY

Les candidats ayant réussi les épreuves d'aptitude physique recevront une convocation pour participer à un entretien d'une quinzaine de minutes durant lequel ils se présenteront et exposeront leurs motivations.

Les entretiens auront lieu les **23, 24 et 25 février** à la Maison des associations, au 3, rue Gustave-Flaubert, à l'Orphelinat, salles B2 et B3.

## FORMATION DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

La session de formation obligatoire d'une durée de trois semaines est prévue au mois d'avril 2026. Les dates prévisionnelles sont du **7 au 25 avril inclus**.

Les candidats non titulaires de la formation d'équipier VSAV (véhicule de secours et d'assistance aux victimes) devront obligatoirement être disponibles à cette période.